

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1880.

Crédits supplémentaires au Département de l'Intérieur ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. BOCKSTAEL.

MESSIEURS,

Toutes les sections ont adopté à l'unanimité le projet de loi. Les notes explicatives prouvent la nécessité de chacun des crédits réclamés dans les six parts qui composent la somme de fr. 24,579 70 c^s.

En conséquence, la section centrale adopte le projet à l'unanimité.

Le Rapporteur,
H. BOCKSTAEL.

Le Président,
LÉOPOLD DE WÆL.

⁽¹⁾ Projet de loi, n° 74.

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. DE WÆL, était composée de MM. VAN ISEGHEM, PETY DE THOZÉE, WILLEQUET, BOCKSTAEL, D'ANDRIMONT et SCAILQUIN.